



ENTREMONT-LE-VIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME...

N°28 - JUIN 2021

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence

Postale Communale :

Mardi & jeudi : 9h-12h / 13h45-16h45

Mercredi & samedi : 9h-11h45



LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

Après un hiver qui a pu être difficile pour certains, nous sommes heureux de retrouver des espaces de convivialité, de prendre un café en terrasse ou d'y déjeuner, de partager tout simplement des moments de bonheur simple entre amis ou en famille. Notre commune a la chance de disposer de plusieurs établissements de styles variés pour satisfaire nos envies. Avec le retour du soleil, nous avons envie de plus de liberté, cependant, nous ne devons pas relâcher notre attention et continuer à respecter les gestes barrières. Le centre de vaccination installé à Saint-Laurent du Pont permet, au plus près, d'accéder à la vaccination.

Je tiens à remercier les bénévoles qui œuvrent chaque jour d'ouverture au bon fonctionnement de ce centre. Depuis déjà 2 mois ils se relaient pour assurer un service impeccable. La période estivale se profilant il est nécessaire de conforter les équipes et laisser un peu de répit à ceux qui ont beaucoup donné jusque-là. Aussi je vous invite, si vous avez du temps, si vous avez envie, si vous voulez rendre service, à vous inscrire comme bénévole (vous trouverez le lien d'inscription sur le site internet de la commune).

L'équipe municipale est au travail, l'instruction des dossiers d'urbanisme et la participation des élus aux rendez-vous des particuliers avec l'architecte conseil se poursuivent, les réflexions concernant l'éclairage public démarrent en lien avec le parc naturel de Chartreuse. L'expérimentation de la sécurisation de la traversée d'Épernay va reprendre, les travaux redémarrent (pour information, le fauchage des routes se fera comme tous les ans en juillet), le projet de restructuration du musée avance.

La réflexion sur le tourisme (station du Granier, centres de vacances,...) se poursuit face à différentes demandes d'installation. Le recensement et la réorganisation des espaces immobiliers communaux sont en cours.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous les 20 et 27 juin pour élire nos conseillers départementaux et régionaux. Le scrutin se déroulera à la mairie en deux espaces contigus mais dissociés correspondant chacun à un scrutin. Pour votre sécurité et la leur, les assesseurs seront soit vaccinés soit disposeront d'un

Sommaire

Le mot du Maire	p.1-2
Compte-rendu des travaux en cours sur la commune	p.2-3
Réglementation des bruits de voisinage en Savoie	p.3
La sécurisation de la traversée d'Épernay	p.3
Où en est-on concernant l'EMA ?	p.3-4
L'éclairage public	p.5
Les taux d'imposition en 2021	p.5
Le budget primitif	p.6
Mise en location d'un bureau sur la commune	p.6
Dernières semaines à l'école pour l'année scolaire 2021-2022	p.7
L'inscription à l'école pour l'année scolaire 2021-2022	p.7
Les transports scolaires	p.7
La vaccination en Chartreuse	p.8
Le recensement citoyen	p.8
Acheter en Chartreuse	p.9
Les résultats du concours «Un logo pour ma commune»	p.9
Les cérémonies de commémoration	p.10-11
Agenda	p.12
Etat civil	p.12

test Covid négatif. Je vous invite à respecter strictement les consignes sanitaires qui seront indiquées sur site, et à amener votre stylo. Seuls les nouveaux inscrits sur la liste électorale recevront une carte d'électeur, les autres peuvent venir avec celle en leur possession.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été.

Bien à vous, prenez soin de vous et des autres.

Anne LENFANT, maire d'Entremont-le-Vieux

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS SUR LA COMMUNE



Les travaux dans l'école :

Les travaux de rénovation énergétique de l'école avancent. Concernant le chauffage, les radiateurs sont tous en place et en service. Les anciens (à gaz) ont été démontés et évacués par l'entreprise. Il reste à faire l'isolation des tuyaux dans les combles et dans les montées d'escaliers.

La VMC est installée dans la classe du haut ainsi que dans le bureau de la directrice et la salle informatique. Les deux autres seront installées pendant les vacances d'été car il faut vider les salles de classes et de garderie (bureaux des élèves, armoires, étagères, matériel divers, ...).



L'assainissement :

Le Plan Martin :

Les travaux sont finis ; reste le contrôle par caméra de l'ensemble du réseau nouvellement installé et la réception des travaux.

À partir de la réception, les administrés auront 2 ans pour réaliser leur branchement individuel à leurs frais sur le réseau de la commune avec une taxe de raccordement de 1000 € pour les maisons existantes ou 4000 € pour les bâtiments ne possédant pas d'assainissement.

Liaison Les Brancz et STEP du Granier :

La tranche suivante concerne le raccordement du réseau de Plan Martin à la station d'épuration du Granier. Cette dernière sera supprimée et le réseau de Tencovaz et la station seront reliés à la station à roseaux d'Épernay.

Le bureau d'études Profil Études est mandaté pour l'étude du projet pour un montant HT de 14 400 € soit 17 280 € TTC. Le cabinet CEMAP est chargé du relevé topographique pour un montant de 2956,78€ HT soit 3548,14 € TTC.

Les réseaux d'eau des Rigauds et des Teppaz :

Les travaux entrepris par le SIAEP ont repris. La prévision de fin des travaux est toujours fin 2021.

Route des Rigauds : hameau des Combes

Les travaux de l'élargissement du virage des Combes, la reprise du pont et un radier bétonné en amont du pont débiteront en septembre.

Sur 5 réponses à l'appel d'offre, c'est l'entreprise MCTP OFFREDI Philippe qui a été retenue pour un montant de 115 821,20 € HT soit 138 984,44 € TTC

Grange CHARQUET :

Nous allons réaliser des travaux d'aménagement dans la grange CHARQUET située à côté de la grange VIGNAT à Epernay. Les travaux vont débiter prochainement.



L'estimation des travaux est de 40 000 € subventionnés à 80% par la région et le département.

Des devis ont déjà été signés :

- ENEDIS (1085 € HT) : raccordement électrique
- BRON (1158 € HT) : raccordement assainissement + eau potable
- GOMES DOS SANTOS (2950 € HT) : maçonnerie (dalle intérieure)
- Charp'Entremont (15 483 € HT) : pare-neiges, plancher et escaliers intérieurs
- QB Elec (2880 € HT) : électricité intérieure
- MOLLARD Pascal (2585 € HT) : plomberie + raccordement cuves GNR et gas-oil.

RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE EN SAVOIE

Pour le bien-être de tous et le bien vivre ensemble, il est rappelé que les nuisances sonores ne doivent pas porter atteinte au voisinage et donc respecter certains créneaux horaires :

Extrait de l'arrêté du 9 janvier 1997, département de la Savoie :

Concernant les activités privées : les travaux de bricolage ou jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h

Merci de votre compréhension.



LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE D'ÉPERNAY



Des séparateurs de voies vont être disposés sur la route départementale D 912 pour réduire la vitesse des véhicules lors de la traversée du bourg. Ils vont être installés pour la période estivale.

Les usagers de la route venant de Chambéry et se dirigeant vers Saint Pierre d'Entremont devront céder la priorité aux usagers de la route circulant en sens opposé.

Les usagers venant de Saint Pierre d'Entremont et se dirigeant vers Chambéry devront céder la priorité aux usagers de la route circulant en sens opposé.

Ce dispositif, déjà mis en place en 2017 et 2018, avait donné satisfaction aux habitants d'Épernay.

OÙ EN EST-ON CONCERNANT L'EMA ?

Historique

L'Établissement Multi Activité (EMA) de Saint-Pierre d'Entremont est fermé depuis le 30 novembre 2020. Suite à la fêlure de nombreuses fenêtres, la communauté de communes cœur de Chartreuse a missionné un bureau d'étude, spécialisé dans la structure bois, pour vérifier l'état du bâtiment. Le bureau d'étude a constaté plusieurs éléments de fragilité sur la structure, notamment au niveau des ferrures qui maintiennent les éléments de charpente. Ces éléments ont été considérés comme suffisamment importants

pour fermer le bâtiment.

La communauté de communes cœur de Chartreuse a mis en sécurité le gymnase en faisant étayer la structure, puis a immédiatement lancé une procédure de mise en demeure auprès de l'ensemble des entreprises qui avaient remporté les lots constituant l'appel d'offre pour la construction du bâtiment. Construit en 2013, le bâtiment reste sous garantie décennale. La totalité des entreprises ont répondu à la mise en demeure et ont déclaré le litige à leurs assurances. La communauté de communes a missionné un expert assuré afin d'organiser et de coordonner les différentes démarches auprès des assureurs et experts engagés, ceci dans le but d'obtenir les meilleures indemnisations possibles et dans les meilleurs délais.

Une bataille d'experts juridiques et techniques



Une modélisation des mouvements du bâtiment a été réalisée et un diagnostic structurel présentant les fragilités et les causes probables des mouvements du bâtiments ont été présentés le 20 avril 2021 devant l'ensemble des experts et des assureurs. Pour l'instant les 3 éléments les plus importants qui semblent avoir concouru à la fragilisation du bâtiment seraient : le sous-dimensionnement de certains bois, la qualité et/ou la mise en œuvre des ferrures de maintien, et dans une moindre mesure la qualité du séchage de certains bois.

Toutes les parties reconnaissent le problème, par contre, il n'y a pas encore de consensus sur la répartition des responsabilités. Les parties souhaitent d'abord connaître les scénarii techniques retenus entre consolidation du bâtiment et démolition/reconstruction. Ce choix n'est pas simple, la démolition/reconstruction est beaucoup plus facile techniquement et juridiquement, mais risque de coûter très cher, ce qui bloque les assureurs sur leurs taux de responsabilité. D'un autre côté, le renforcement du bâtiment nécessiterait des études complémentaires entraînant le démontage de certaines parties du toit et du bardage pour avoir accès à des pièces invisibles actuellement. Ce renforcement nécessiterait aussi une modélisation de la structure existante extrêmement précise. Cette seconde approche risque de prendre beaucoup de temps sans garantir que le prix soit considérablement réduit. Sans pouvoir aujourd'hui évaluer le temps d'indisponibilité de notre équipement sportif, il faut tout de même noter que pour l'instant toutes les parties souhaitent régler ce litige à l'amiable.

En attendant quid des utilisateurs ?

Les utilisateurs de l'EMA sont très nombreux : les écoles de Saint-Pierre d'Entremont et d'Entremont-le-Vieux, mais aussi tous les clubs : escalade, badminton, tennis, cirque, twirling bâton, danse, Aïkido, futsal biathlon, gymnastique et pilates, sans compter tous les festivals et utilisations ponctuelles tels que des stages et tournois.

Les 4 communes de la vallée des Entremonts, avec la communauté de communes et l'AADEC, ont trouvé un lieu pour chaque utilisateur, soit dans la salle municipale d'Entremont-le-Vieux, soit dans la salle Hermesende, soit dans la salle de motricité de l'école ou encore à la grange de Corbel. Bien sûr, ces salles sont moins hautes et moins spacieuses mais permettront tout de même le maintien des activités. Toutefois pour 3 activités il y a plus de problèmes : l'escalade, le badminton, et le futsal. Aucune solution n'est pour l'instant possible pour l'escalade. Concernant le badminton et le futsal, les seules solutions envisageables seraient la mise à disposition de minibus pour que les activités puissent se réaliser dans la vallée.

La fermeture momentanée de l'EMA réduit forcément la qualité de pratique pour la quasi-totalité des utilisateurs. Ces préjudices sont en train d'être évalués pour les faire remonter aux assurances. La possibilité de monter un petit gymnase modulaire s'avère être très normée, et donc très chère, ce qui rend cette solution difficilement envisageable en l'état. En attendant la réalisation de nouvelles études pour définir la méthode de reconstruction/consolidation et l'accord des parties sur les responsabilités de chacun, il est certain que la vie sans gymnase sera encore assez longue.

Wilfried Tissot pour la communauté de communes cœur de Chartreuse

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



« Il est temps de rallumer les étoiles » G. Appolinaire
Besoin de lumière / Pollution lumineuse

Depuis que l'électricité nourrit nos ampoules, la quantité de lumière citadine et villageoise n'a cessé de croître...

Parce ce que ça nous rassure,
Parce que ça nous guide,
Parce que « c'est beau une ville la nuit ».

Mais au fur et à mesure que cet éclairage public devient phare pour nos cités et tous ses habitants, certains ont commencé à s'inquiéter de ne plus pouvoir observer les étoiles, d'autres s'interrogent sur les effets perturbateurs sur la biodiversité de nos campagnes.

D'un autre côté on s'aperçoit que le budget consacré aux dépenses énergétiques liées à l'allumage des candélabres n'est pas une mince affaire dans les budgets communaux.

Le parc naturel régional de la Chartreuse, le massif des Bauges et celui du Pilat portent un programme intitulé « un éclairage raisonné pour des parcs étoilés ». Ils nous invitent à réfléchir à cette problématique et nous éclaire sobrement grâce au document suivant: <https://mail.google.com/mail/u/5/#sent/FFNDWLvzQwKVbchCvXZMxZVMKKSImHpk?projector=1&messagePartId=0.1> (disponible également sur le site internet de la commune).

L'idée est de diminuer les nuisances lumineuses, non de supprimer tout halo émanant de nos lanternes. Trouver l'éclairage juste : celui qui n'embête ni la chauve-souris, ni le dormeur dans nos demeures, mais qui continue à nous rassurer si nécessaire, et nous guider si nécessaire.

Notre commune a déjà commencé à s'engager dans cette stratégie :

- Le travail sur l'éclairage public, en particulier le remplacement des ampoules défectueuses par des ampoules à LED basse consommation est terminé. Choix pour un hameau, après concertation des habitants de ne plus avoir de lumière la nuit (le Grand Carroz)
- Réflexion autour d'une étude pour à la fois diminuer la pollution lumineuse et trouver les solutions les plus adaptées qui permettraient de faire des économies sur du moyen terme (horloge astronomique, nombres de candélabres, choix du lieu le plus pertinent, horaires d'extinction les plus adaptés...)

Le document du parc propose aussi à chacun de mieux maîtriser l'éclairage domestique extérieur en « utilisant des lampes à faible intensité, en privilégiant l'allumage par une télécommande ou un interrupteur en l'association éventuellement à un minuteur (...), en utilisant des lampes ayant des températures de couleur inférieur ou égale à 2700K, à flux dirigé et qui n'éclairent pas le ciel... »

N'hésitez pas à exprimer vos points de vue sur l'éclairage public et vos idées en écrivant à communication.entremont@gmail.com

La commission environnement

LES TAUX D'IMPOSITION EN 2021

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal du 29 mars 2021 a décidé de ne pas augmenter la part communale des différentes taxes.

Les taux d'imposition pour l'année 2021 s'établissent comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 31,13%

Taxe foncière (non bâti) : 144,01%

LE BUDGET PRIMITIF

Budget général

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charge à caractère général	341 300,00	34,14%	Atténuation de charges	5 000,00	0,50%
Charge de personnel	349 200,00	34,93%	Produits des services	132 335,00	13,24%
Atténuation de produits	35 055,00	3,51%	Impôts et taxes	404 000,00	40,41%
Autres charges de gestion courante	97 850,00	9,79%	Dotations et participations	200 600,00	20,07%
Charges financières	12 000,00	1,20%	Produits de gestion courante	59 250,00	5,93%
Charges exceptionnelles	500,00	0,05%	Résultat reporté	193 474,28	19,35%
Virement section investissement	83 891,78	8,39%	Produits exceptionnels	5 000,00	0,50%
Dépenses imprévues	60 862,50	6,09%			
Opération d'ordre transfert entre sections	19 000,00	1,90%			
Total dépenses	999 659,28	100,00%	Total recettes	999 659,28	100,00%

Section d'investissement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses d'équipement	927 995,00	85,05%	Subventions	579093	53,08%
Charges financières (emprunt)	52 500,00	4,81%	dotations, fonds divers	10000	0,92%
Autre immobilisation financière	22 170,33	2,03%	Immobilisations	3000	0,27%
Opérations patrimoniales	88 400,00	8,10%	Dépôts et cautionnements reçus	500	0,05%
			Excédents de fonctionnement capitalisés	197486,02	18,10%
			Virement section de fonctionnement opération d'ordre transfert entre sections	83891,78	7,69%
				19000	1,74%
			Report solde section d'investissement 2020	109694,53	10,05%
			Opérations patrimoniales	88400	8,10%
Total dépenses	1 091 065,33	100,00%	Total recettes	1091065,33	100,00%

Budget d'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charge à caractère général	15 037,52	16,65%	Vente de produits	55 000,00	5,50%
Charge de personnel	2 500,00	2,77%	Produits exceptionnels	22 700,00	2,27%
Atténuation de produits	4 000,00	4,43%	Opération d'ordre transfert entre sections	12 600,00	1,26%
Autres charges de gestion courante	200,00	0,22%			
Charges financières	2 300,00	2,55%			
Charges exceptionnelles	250,00	0,28%			
Opération d'ordre transfert entre sections	38 300,00	42,41%			
Résultat reporté 2020	27 712,48	30,69%			
Total dépenses	90 300,00	100,00%	Total recettes	90 300,00	9,03%

Section d'investissement

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses d'équipement	246 341,50	78,70%	Subventions	87 852,00	28,07%
Charges financières (emprunt)	7 858,00	2,51%	Dotations, fonds divers	17 148,57	5,48%
Opération d'ordre transfert entre sections	12 600,00	4,03%	Opération d'ordre transfert entre sections	38 300,00	12,24%
Opérations patrimoniales	46 220,00	14,77%	Report solde section d'investissement 2020	123 498,93	39,45%
			Opérations patrimoniales	46 220,00	14,77%
Total dépenses	313 019,50	100,00%	Total recettes	313 019,50	100,00%

MISE EN LOCATION D'UN BUREAU SUR LA COMMUNE

La commune a aménagé des bureaux au 1er étage du bâtiment communal qui accueille la librairie, la bibliothèque et la boulangerie. Un bureau de 22 m² se libère au 30 juin et sera donc libre de location à cette date. Si vous louez ce bureau, vous pourrez profiter d'un espace commun où vous pourrez échanger, discuter, partager un café... avec les autres locataires.

N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie pour toute information utile.

DERNIÈRES SEMAINES À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Cette dernière période de l'année 2020-2021 est encore sous contrainte du protocole sanitaire renforcé : pas de mélange des groupes, masques obligatoires dès 6 ans, lavages des mains fréquents, aération et désinfection des pièces...

Malgré tout, les projets engagés ont pu se poursuivre. Le projet rugby (10 séances) pour les CE1-CE2-CM1-CM2 avec un intervenant du club de rugby de Saint-Laurent du Pont, le projet musique (10 séances) pour les deux classes avec Graine de son. Les projets engagés avec le parc naturel de Chartreuse : biathlon pour les « grands » et agriculture en Chartreuse pour la classe des maternelles et CP.

Les projets rugby et musique sont entièrement financés par l'APEEP, association des parents d'élèves. Un très grand merci pour leur générosité, leur disponibilité et leur engagement.

L'école en quelques chiffres :

- deux classes de quatre niveaux chacune (maternelles et CP / CE et CM),
- deux ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), un service civique, deux enseignantes dont la directrice, cinq animatrices de garderie, deux personnes pour le service et la surveillance de la cantine, une personne chargée du réchauffage des plats,
- deux accueils périscolaires, le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h15,
- une cantine de 11h30 à 13h20 ,
- 2020-2021 : 45 élèves,
- 2021-2022 : prévision de 44 élèves.

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022



Les enfants nés en 2018 ou avant peuvent s'inscrire à l'école d'Entremont-le-Vieux.

Pour cela, il faut :

- se présenter en mairie pour demander une autorisation de scolarisation, muni des documents suivants :

- un livret de famille,
- un justificatif de domicile.

- prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, au 04.79.65.86.72 ou ce.0730098k@ac-grenoble.fr, et présenter les documents suivants :

- un certificat de vaccination,
- une assurance responsabilité civile,
- une assurance individuelle accident.

Cette année, à cause des contraintes du protocole sanitaire, il n'y aura pas de pré-rentrée pour les futurs élèves.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes depuis le 03/05/2021 depuis le site du Département : www.auvergnerrhonealpes.fr

Les inscriptions dématérialisées sont à privilégier.

Pour tout renseignement, contacter le 09.69.36.39.94

À compter du 20 juillet, un complément de 30 € par élève inscrit sera demandé à la famille.

Pour les élèves empruntant un circuit de transport scolaire ou une ligne régulière, la carte de transport sera envoyée directement aux familles quelques jours avant la rentrée, après paiement.

LA VACCINATION EN CHARTREUSE

A la demande de la préfecture de l'Isère, la communauté de communes cœur de Chartreuse a mis en place un centre de vaccination permanent sur le territoire.

Ouvert depuis le 6 Avril à la maison des associations, il est depuis le 4 Mai installé dans le gymnase du stade Charles Boursier à Saint-Laurent du Pont. Cet espace est spacieux et permet de répondre à la demande l'ARS en augmentant le nombre de vaccinations de 1000 à 1500 doses par jour sur 4 jours par semaine.

La gestion administrative et logistique de cette mission est assurée par les salariés de la communauté de communes cœur de Chartreuse. Les personnes ayant rendez-vous sont accueillies par des bénévoles pour remplir un dossier sommaire puis orientées vers un médecin et ensuite auprès des infirmiers pour la vaccination.

Le vaccin Pfizer est administré aux personnes de plus de plus de 18 ans. La prise de rendez-vous se fait via le lien KELDOC ci-dessous :

<https://www.keldoc.com/cabinet-medical/st-laurent-du-pont-38380/centre-de-vaccination-coeur-de-chartreuse> ou bien par téléphone au 04 76 00 31 34.



Pour le bon fonctionnement du centre de vaccination un certain nombre de bénévoles sont nécessaires. La communauté de communes cœur de Chartreuse recherche des bénévoles pour le mois de juillet et août. Les personnes volontaires peuvent d'ores et déjà s'inscrire pour le mois de juillet via le lien ci-dessous : https://doodle.com/poll/zkaszx8wu6nn3smu?utm_source=poll&utm_medium=link

Merci pour votre implication au service des autres.

LE RECENSEMENT CITOYEN

Qui ? Tout jeune français qui a 16 ans

Quand ? Dans les 3 mois qui suivent sa date anniversaire.

Toutefois, si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Où ? En mairie, avec :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport),
- un livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Pourquoi ?

- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée **défense et citoyenneté (JDC)**. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre les 16e et 25e anniversaires. La participation à la JDC est obligatoire, sauf si vous êtes atteint d'un handicap vous rendant définitivement inapte à y participer, sous réserve de justifier d'un certificat médical. Pour vous inscrire aux concours et examens de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, etc.), vous devez attester de votre participation à la JDC.
- Le recensement permet aussi **l'inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



ACHETER EN CHARTREUSE



Le groupement des artisans et producteurs de Chartreuse vous propose de faire vos courses en ligne...

Depuis le début du confinement, la boutique du Groupement des Artisans à l'Office de Tourisme de Saint-Pierre d'Entremont est resté en contact avec sa clientèle.

Les portes sont restées ouvertes pour tous les habitants de France métropolitaine...sur internet et via notre boutique en ligne :

<https://www.boutiqueartisanale-chartreuse.fr/> où vous retrouvez les productions des 37 artisans : des objets artisanaux traditionnels (bois, cuir, poterie,...) et des gourmandises locales (miel, confitures, sirops, bières,...).

Nouveaux cette année, vous pourrez découvrir du travail d'inclusion florale (Silvae, St Pierre de Chartreuse), de nouvelles poteries (Cécile Marinoni, St Christophe sur guiers) et des bougies naturelles (Jangalee production, Montagnole).

À l'horizon 2021, un réaménagement de la boutique et de l'accueil de l'office de tourisme devrait être réalisé pour moderniser le lieu et fluidifier la circulation. Une nouvelle boutique en ligne plus pratique et avec toujours plus de produits locaux est également dans les tuyaux...



Boutique en ligne du Groupement des Artisans, avril 2021



Cécile Marinoni, potière à Saint-Christophe sur Guiers

A bientôt sur internet, en attendant de vous revoir à la boutique de St Pierre d'Entremont ou sur le marché de la création, prévu le 11 juillet 2021.

LES RÉSULTATS DU CONCOURS «UN LOGO POUR MA COMMUNE»

Nous tenons à remercier les quinze participants au concours, ainsi que tous les habitants qui ont exprimé leur choix pour notre logo.

C'est le logo dessiné par Claire Sorlier qui a emporté une majorité de suffrages : 50,7 %



Juste derrière, avec 37,6 % des voix, c'est celui de Célie Chêne qui termine en second.



En troisième position, vient la proposition de Lila Morel et Guillaume Weiler avec 24,6 %



Bravo à Claire Sorlier et à tous ceux qui ont œuvré pour que notre commune puisse être identifiée au premier coup d'œil.

LES CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Journée nationale du 8 mai 2021

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

8 mai 1945.

Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.



Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous « ceux de 40 », l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.

Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà. Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien. La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg. A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant.

Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.

Entendons les mots de Malraux : « un monde sans espoir est irrespirable ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.

MESSAGE POUR LA JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Dimanche 25 avril 2021

Soixante seize ans après le retour des derniers déportés libérés, le souvenir de la Déportation demeure dans notre mémoire collective et ne doit pas s'effacer. Ce que furent les camps d'extermination et de concentration nazis et l'horreur vécue par les millions d'êtres humains qui en furent victimes, ne sont pas une simple page documentaire de l'Histoire du XXème siècle. L'humanité y a été atteinte dans ce qu'elle a de plus sacré.

Des êtres humains étaient catégorisés en surhommes et sous-hommes, leurs vies jugées « *dignes ou indignes d'être vécues* » sur décision d'un Etat qui avait érigé en programme politique sa conception raciste et eugéniste du monde et l'a portée à son paroxysme dans l'univers concentrationnaire. Des hommes, des femmes et des enfants ont été envoyés dans des centres d'extermination ou dans des camps de mort lente, par un système qui niait leur appartenance à l'espèce humaine et s'employait à leur faire perdre conscience de leur propre humanité.

Pourtant, dans les pires circonstances, beaucoup ont su résister à la terreur et à la déshumanisation par la force de l'esprit et la solidarité. Leur engagement et leur combat sont un exemple à suivre. Il nous faut aujourd'hui encore résister à de nouvelles formes de fanatisme et de barbarie qui entendent promouvoir une vision raciste de l'humanité et détruire la liberté et la démocratie par la terreur.

De nouvelles menaces nous rappellent la communauté de destin qui unit l'humanité au-delà des différences culturelles, ethniques ou religieuses et des antagonismes idéologiques, politiques ou économiques. Face à ces périls, l'espoir réside dans l'engagement de tous et en particulier des jeunes générations, à l'exemple des déportés, au service de la liberté et vers des formes nouvelles de résistance et de solidarité.

A tous les déportés, victimes des génocides ou de la répression, nous rendons aujourd'hui un hommage solennel, et nous saluons respectueusement leur mémoire.

Ce message a été rédigé conjointement par :

- La Fédération nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes FNDIRP
- La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis
- L'Union nationale des Associations de Déportés, Internés de la Résistance et Familles (UNADIF-FAIDIR)



AGENDA

15 JUIN Foire à Entremont-Le-Vieux

14 JUILLET Feu d'artifice tiré à Corbel

06 et 07 AOÛT 30ème édition de la nuit des étoiles



La 30e édition des «Nuits des étoiles», évènement national mis en place par l'Association Française d'Astronomie se déroulera cette année les 06 et 07 août 2021.

Le club d'Astronomie Paul Gidon, dont le siège est à Bassens, est partenaire officiel de cet évènement. Le club ALBEDO 38 dont le siège est à Voiron y participera également. Nous avons annulé notre participation l'année dernière en raison de la pandémie, mais comme toutes les années précédentes, nous souhaitons à nouveau proposer au grand public des observations du ciel nocturne en début de nuit.

Elles pourraient se dérouler au Désert, sur le parking. Et souhaiterions, comme en 2019, l'extinction de l'éclairage public qui améliore fortement la qualité des observations.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, nous assurerons la tenue de cet évènement en respect des consignes officielles en vigueur à ce moment-là et en appliquant les consignes de distanciation, et d'hygiène (port du masque, gel hydro alcoolique, désinfection des oculaires des télescopes, etc.)

Dans le cas où nous ne pourrions assurer ces observations du ciel nocturne dans de bonnes conditions de sécurité en extérieur, nous pourrions nous orienter vers une présentation en salle, sur écran, avec une petite conférence.

Enfin, nous nous réservons le droit d'annuler nos prestations en extérieur et en salle si nous considérons que nous ne pouvons pas les assurer dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

29 AOÛT Fête des paysans et artisans, au bord du Cozon

ETAT CIVIL

CARNET ROSE

Tyana et Lyna VIALLET, filles d'Isabelle DUPONT et Jimmy VIALLET, nées le 16 mars 2021 (Les Perrets)

Mathis BESSON CASTAN, fils de Tracy CASTAN et Jonathan BESSON, né le 11 avril 2021 (Les Bessons)

Lara LEJEUNE, fille de Cécile GONTHIER et de Jordan LEJEUNE, née le 12 avril 2021 (Les Pins)

DÉCÈS

Fernande REY, née le 24/01/1923 et décédée le 12/04/2020 (La Grennery)

René PIN, né le 02/04/1949 et décédé le 03/06/2020 (Les Pins)

Anne-Marie RIGAUD-PERU, née le 12/05/1949 et décédée le 03/08/2020 (La Coche)

Vous pouvez désormais vous abonner au bulletin municipal pour le recevoir dans votre boîte mail en avant-première et en couleur.

Il suffit d'en faire la demande en écrivant à : communication.entremont@gmail.com



Mairie d'Entremont-Le-Vieux

Le bourg
73670 Entremont-le-Vieux

Téléphone : 04.79.65.82.48
Messagerie : mairie@entremont-le-vieux.com
Site internet : www.entremont-le-vieux.com

ENTREMONT-LE-VIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME...

est édité et imprimé par la mairie d'Entremont-le-Vieux
Retrouvez ce bulletin en couleur sur notre site www.entremont-le-vieux.com

Directrice de la publication : Anne LENFANT

Responsable de la publication : Laura CURIALLET

Comité de rédaction : Cellule communication

Tirage : 400 exemplaires